

KANTONALE STRATEGIEN ZU VERKEHRSDREHSCHIEBEN IN AGGLOMERATIONSPROGRAMMEN: BEISPIEL KANTON WAADT

STRATÉGIES CANTONALES RELATIVES AUX PÔLES DE TRANSPORT DANS LES PROJETS D'AGGLOMÉRATION : L'EXEMPLE DU CANTON DE VAUD

Alexandre MOUSSET
Direction générale de la mobilité et des routes
(DGMR) du Vaud

Alle Teilnehmenden der Tagung sind berechtigt, die Präsentationsfolien herunterzuladen und intern zu verwenden. Jegliche Weitergabe erfordert die Zustimmung der jeweiligen Referenten bzw. Referentin.

Tous les participants de la conférence sont autorisés à télécharger les diapositives de présentation et à les utiliser en interne. Toute diffusion nécessite l'accord de l'intervenant(e) concerné(e).

CONFÉRENCE ANNUELLE DU RÉSEAU INTERFACES MULTIMODALES

Interfaces vaudoises de transport de voyageurs : stratégie
cantonale et projets d'agglomération

DGMR – Direction générale
de la mobilité et des routes
Place de la Riponne 10 – 1014 Lausanne
T +41 21 316 71 10
www.vd.ch/dgmr
info.dgmr@vd.ch

Volkshaus Zürich, 5 mai 2026

POINTS ABORDÉS

- ▶ La stratégie cantonale des interfaces de transport de voyageurs et ses décrets
- ▶ Les DPTA de 5^e et 6^e génération et les 5 agglomérations vaudoises
- ▶ Les montages financiers possibles dans le Canton de Vaud
- ▶ L'exemple de Projet d'Agglomération Lausanne Morges de 5^e génération

STRATÉGIE CANTONALE DES INTERFACES DE TRANSPORT DE VOYAGEURS ET SES DÉCRETS

Objectif général de la stratégie : améliorer l'intermodalité

- ▶ améliorer la complémentarité d'usage entre les différents modes de déplacements
- ▶ améliorer l'efficacité des interfaces cantonales de transport de voyageurs et la multimodalité

STRATÉGIE CANTONALE DES INTERFACES DE TRANSPORT DE VOYAGEURS ET SES DÉCRETS

Les 2 décrets

- ▶ EMPD 1 : porte sur un crédit cadre de CHF 20.5 millions engagé à 100% entre 2019 et 2023
- ▶ EMPD 2 : propose un deuxième crédit cadre de CHF 23.9 millions, en vigueur dès le 1^{er} mai 2026
- ▶ Ces décrets permettent à l'État de subventionner à hauteur de 50% des projets d'aménagement des interfaces de transport de voyageurs reconnues d'intérêt cantonal (études et travaux).

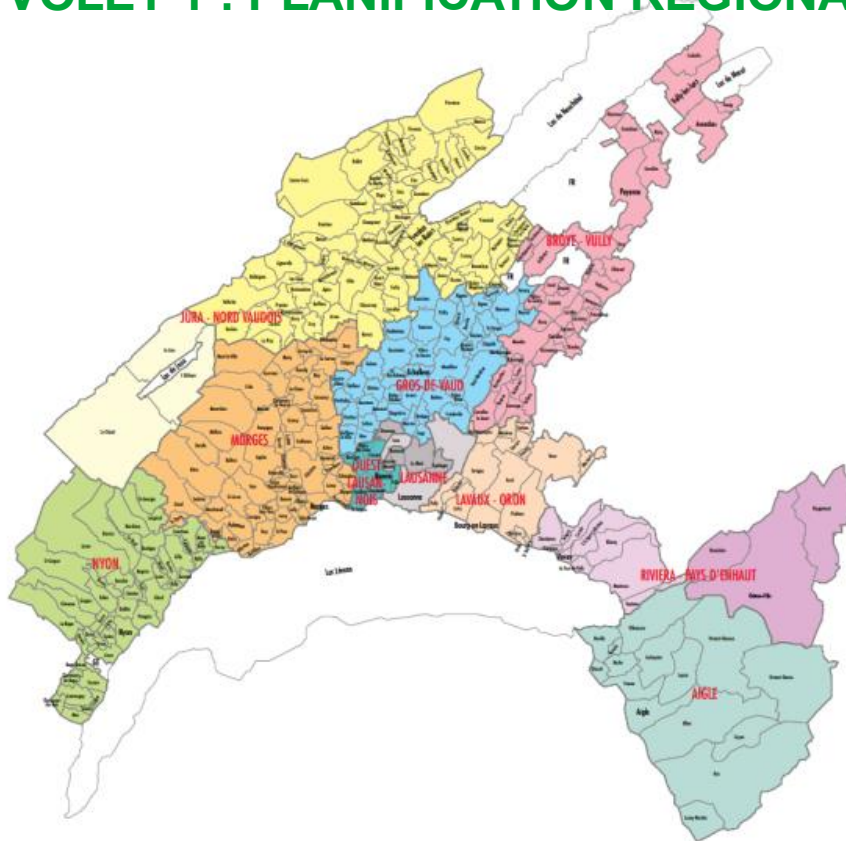
STRATÉGIE CANTONALE DES INTERFACES DE TRANSPORT DE VOYAGEURS ET SES DÉCRETS

Les 2 volets de la stratégie

- ▶ Volet 1 : la planification régionale des parkings d'échange (P+R et B+R)
- ▶ Volet 2 : l'aménagement des interfaces de transport de voyageurs (études et réalisation).

STRATÉGIE CANTONALE DES INTERFACES DE TRANSPORT DE VOYAGEURS ET SES DÉCRETS

VOLET 1 : PLANIFICATION RÉGIONALE DES PARKINGS D'ÉCHANGE



- ▶ Parkings d'échange : localisation, dimensionnement et mode de gestion des P+R et B+R
- ▶ P+R reconnus d'intérêt cantonal peuvent bénéficier d'une subvention pour leur réalisation
- ▶ Les 8 études sont terminées. Elles ont été conduites au sein des Associations Régionales (ETC associées)

STRATÉGIE CANTONALE DES INTERFACES DE TRANSPORT DE VOYAGEURS ET SES DÉCRETS

VOLET 1 : PLANIFICATION RÉGIONALE DES PARKINGS D'ÉCHANGE

Principes directeurs

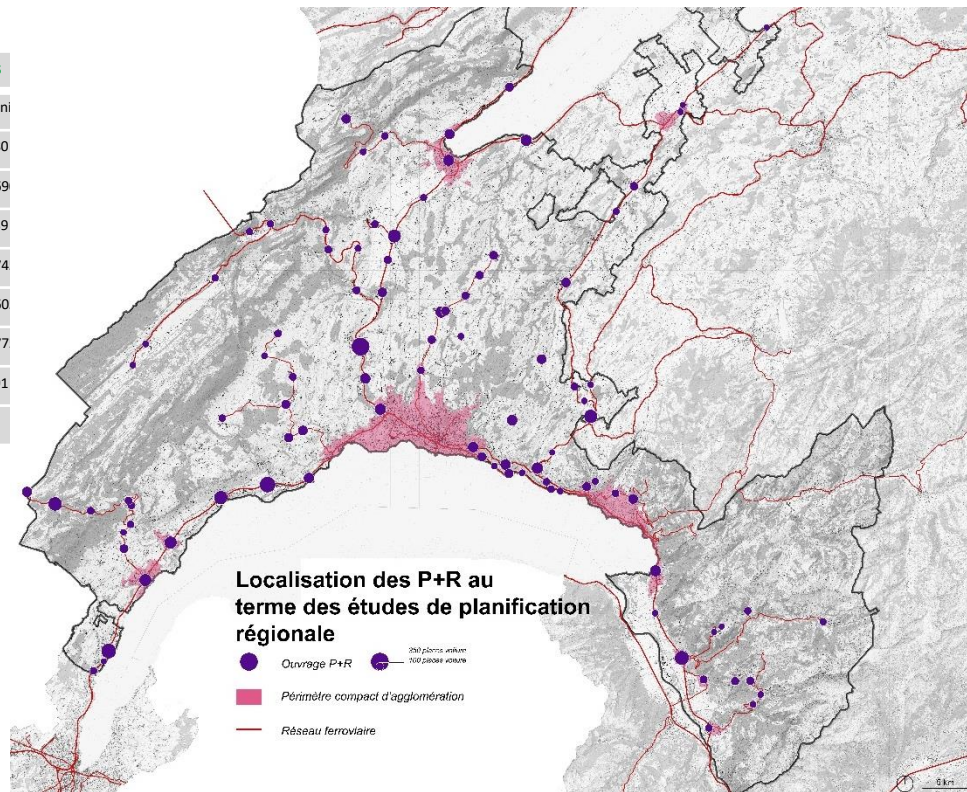
- ▶ rabattre vers le réseau principal de TP avec le mode le plus adapté (en mobilité douce et bus en priorité et finalement en voiture à défaut d'alternative)
- ▶ faciliter les transbordements et l'accès au réseau de TP le plus proche possible du domicile des usagers (maximiser l'utilisation des TP, optimiser le fonctionnement du réseau routier)
- ▶ «réserver» les places P+R pour les voyageurs qui ne sont pas, ou mal desservis en TP
- ▶ gérer et tarifier le stationnement P+R et le stationnement local avec cohérence

STRATÉGIE CANTONALE DES INTERFACES DE TRANSPORT DE VOYAGEURS ET SES DÉCRETS

VOLET 1 : PLANIFICATION RÉGIONALE DES PARKINGS D'ÉCHANGE

Districts	Places P+R planifiées	places B+R planifiées
District Riviera-Pays-d'En haut (CORAT)	155 (<i>dont 105 existantes</i>)	étude compl. à venir
District de Morges (ARCAM)	1'005 (<i>dont 417 existantes</i>)	1'80
District de Broye-Vully (COREB) (partie VD)	125 (<i>dont 65 existantes</i>)	69
District de Nyon (Région de Nyon)	1'035 (<i>dont 807 existantes</i>)	2'39
District de Lavaux-Oron (CIL)	750 (<i>dont 543 existantes</i>)	74
District du Gros de Vaud (ARGVD/SDNL)	495 (<i>dont 220 existantes</i>)	60
District d'Aigle (Aigle Région)	465 (<i>dont 521 existantes</i>)	77
District du Jura-Nord Vaudois (ADAEV - ADNV)	1'040 (<i>dont 966 existantes</i>)	1'91
Total des nouvelles places planifiées	+ 1'400	+ 9'000

Localisation des P+R au terme des études de planification régionales



STRATÉGIE CANTONALE DES INTERFACES DE TRANSPORT DE VOYAGEURS ET SES DÉCRETS GESTION DES P+R

Conditions pour obtenir une place P+R :

- avoir un abonnement TP
- le P+R pour lequel la demande est formulée doit être le P+R du réseau le plus proche du domicile (sinon cat. 5)

Qualité du rabattement TP sur l'interface depuis le domicile (rayon de desserte de l'arrêt : 300 m.)

	1 km	5 km	10 (au)
 pas de rabattement TP possible	3	1	5
 offre de rabattement TP > 30 minutes à l'HP (faible qualité de desserte TP)	4	2	5
 offre de rabattement TP ≤ 30 minutes à l'HP (bonne qualité de desserte TP)	5	3	5

1 à 5 : catégories d'ayants droit



Les catégories d'ayants droit permettent de définir l'ordre de priorité d'attribution des abonnements P+R.

Les PMR sont classés en catégorie 1.

Objectif : attribuer les abonnements P+R prioritairement aux usagers qui en ont le plus besoin selon les critères de la stratégie cantonale.

Un mécanisme d'attribution qui :

- permet d'aller progressivement vers les catégories prioritaires
- maximise l'usage du P+R

Priorisation lors de l'attribution des abonnements P+R : Outil P+R ABO, développé en partenariat avec les CFF, connecté à NOVA et en service depuis 5 mai 2026

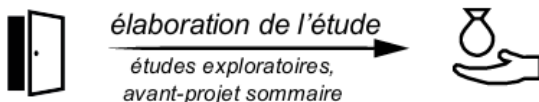
STRATÉGIE CANTONALE DES INTERFACES DE TRANSPORT DE VOYAGEURS ET SES DÉCRETS

VOLET 2 : ÉTUDES ET RÉALISATION DES INTERFACES

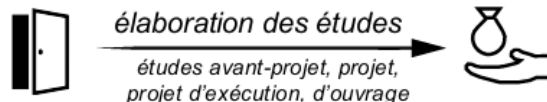


- ▶ Les communes et les entreprises de transport sont les maîtres d'ouvrage et responsables de l'aménagement des interfaces
- ▶ Le Canton les soutient :
 - Techniquement (assistance aux maîtres d'ouvrage pour la conduite des études préliminaires)
 - Financièrement par la subvention des études et la réalisation

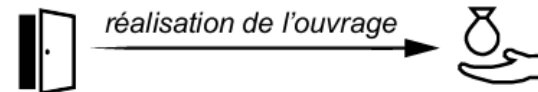
phase études préliminaires



phase études de projet



phase réalisation



STRATÉGIE CANTONALE DES INTERFACES DE TRANSPORT DE VOYAGEURS ET SES DÉCRETS

VOLET 2 : ÉTUDES ET RÉALISATION DES INTERFACES

Interfaces d'intérêt cantonal

- ▶ gare/halte ferroviaire comprenant au moins un arrêt de bus régional,
- ▶ arrêts permettant le transbordement entre deux lignes régionales,
- ▶ gare/halte ferroviaire ou arrêt régional comprenant un P+R pour automobiles et deux-roues motorisés conforme à la stratégie cantonale et prévu par une étude de planification régionale des P+R,
- ▶ gare/halte ferroviaire ou arrêt régional comprenant un parking pour vélos (B+R).

STRATÉGIE CANTONALE DES INTERFACES DE TRANSPORT DE VOYAGEURS ET SES DÉCRETS

VOLET 2 : ÉTUDES ET RÉALISATION DES INTERFACES

Aménagements éligibles au sein des interfaces reconnues comme d'intérêt cantonal

- ▶ Plateforme bus régionaux (50% du coût des études et de construction)
- ▶ Parkings d'échange P+R et 2RM (50% du coût des études et 50% des coût de construction et d'exploitation non couverts par les recettes)
- ▶ Parkings d'échange pour les vélos : B+R (50% du coût des études et de construction)
- ▶ Les aménagements permettant de d'accéder aux éléments de l'interface (50% du coût des études et de construction)

STRATÉGIE CANTONALE DES INTERFACES DE TRANSPORT DE VOYAGEURS ET SES DÉCRETS

VOLET 2 : ÉTUDES ET RÉALISATION DES INTERFACES **BILAN 30.04.2026**

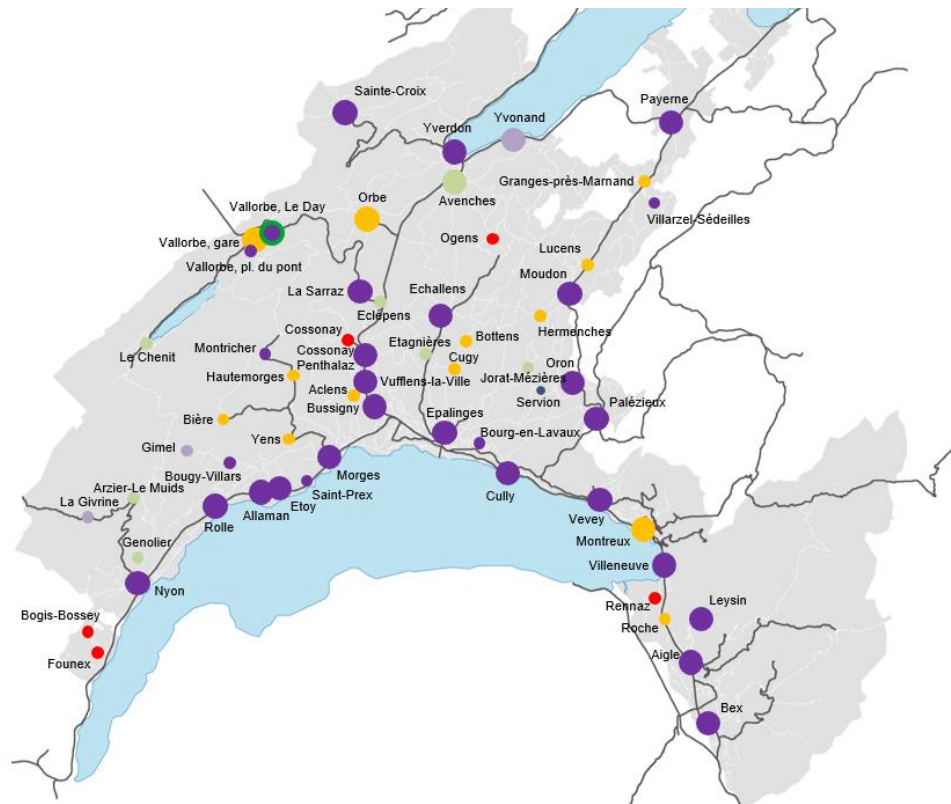
- Interfaces complètes (plateforme bus – P+R – B+R)
- Interfaces simples (uniquement P+R par exemple)

Dans le cadre du 1^{er} décret

- 31 interfaces subventionnées (54 conventions de subventionnement, phases d'études préliminaires, d'études de projet, de réalisation)
- 3 interfaces ayant fait l'objet d'une autorisation de mise en chantier anticipée
- 2 interfaces en service
- 5 interfaces non subventionnées
(demandes ne répondant pas aux critères de la stratégie cantonale : création de parkings, interfaces non reconnues comme d'intérêt cantonal)

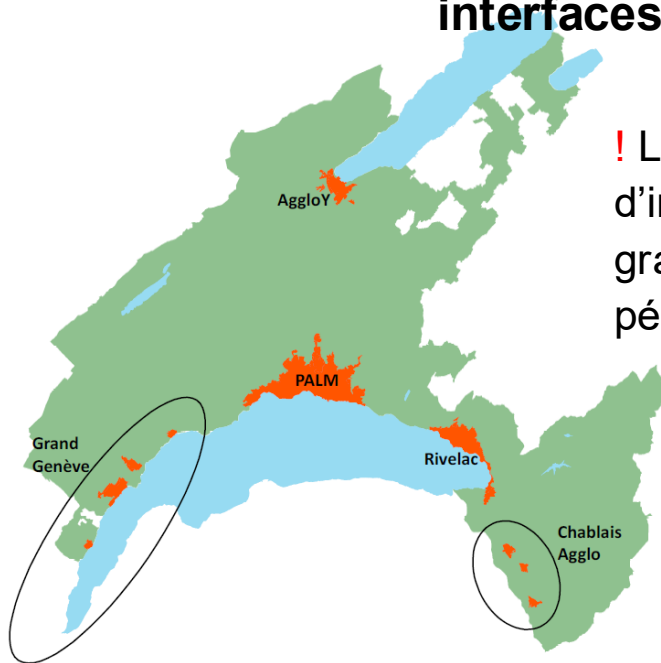
En attente du 2^e décret

- 13 interfaces dont l'éligibilité au subventionnement a été confirmé
(réponse positive à la demande de subvention mais réflexions communales complémentaires en cours // ou constitution du dossier pour la convention)
- 7 interfaces ayant fait l'objet de lettres d'intention de subventionnement dans l'attente de l'entrée en vigueur du 2^e crédit-cadre



LES DPTA DE 5^E ET 6^E GÉNÉRATION ET LES 5 AGGLOMÉRATIONS VAUDOISES

Périmètres des 5 agglomérations vaudoises et interfaces d'intérêt cantonal



! Les interfaces de transport d'intérêt cantonal se localisent en grande partie en dehors des périmètres d'agglomération



LES DPTA DE 5^E ET 6^E GÉNÉRATION ET LES 5 AGGLOMÉRATIONS VAUDOISES

À partir des DPTA de 5^e génération

- **Renforcement du rôle des interfaces (programme fédéral pour les interfaces multimodales dès 2021)**

Pour mémoire :

« les mesures hors du périmètre VACo (Villes et agglomérations ayant droit à des contributions), peuvent faire l'objet d'un cofinancement lorsque le bénéfice qui en découle revient essentiellement à l'agglomération ou aux agglomérations adjacentes (art.19, al. 3, OUMin). »

« La Confédération entend encourager spécifiquement les bons exemples d'aménagement et d'intégration des interconnexions entre les moyens de transport... ».



opportunité de proposer un montage financier plus attractif pour les Communes et ETC souhaitant réaménager leur interface

MONTAGES FINANCIERS POSSIBLES DANS LE CANTON DE VAUD

Le projet bénéficie
d'un cofinancement fédéral au titre
du trafic d'agglomération



Le projet ne bénéficie pas d'un
cofinancement fédéral au titre du
trafic d'agglomération

CHF

CHF

*Principe de base : pas de double subvention du
Canton pour un même aménagement*



Montant final assumé par le porteur
de projet (une fois les subventions
perçues)

Montant final assumé par le porteur de
projet (une fois les subventions perçues)



Montant versé par la Confédération dans
le cadre des Projets d'Agglomération
selon le taux de cofinancement accordé

50%

30 à 50%



Subvention versée par l'Etat de Vaud, au titre
de la stratégie cantonale des interfaces
(subvention calculée selon les aménagements
éligibles et sur la base du solde à la charge du
porteur de projet (cofinancement fédéral
déduit)

Subvention versée par l'Etat de Vaud,
au titre de la stratégie cantonale des
interfaces (subvention calculée selon
les aménagements éligibles)



50%

50%

MONTAGES FINANCIERS POSSIBLES DANS LE CANTON DE VAUD

► Solutions proposées par le 2^e décret :

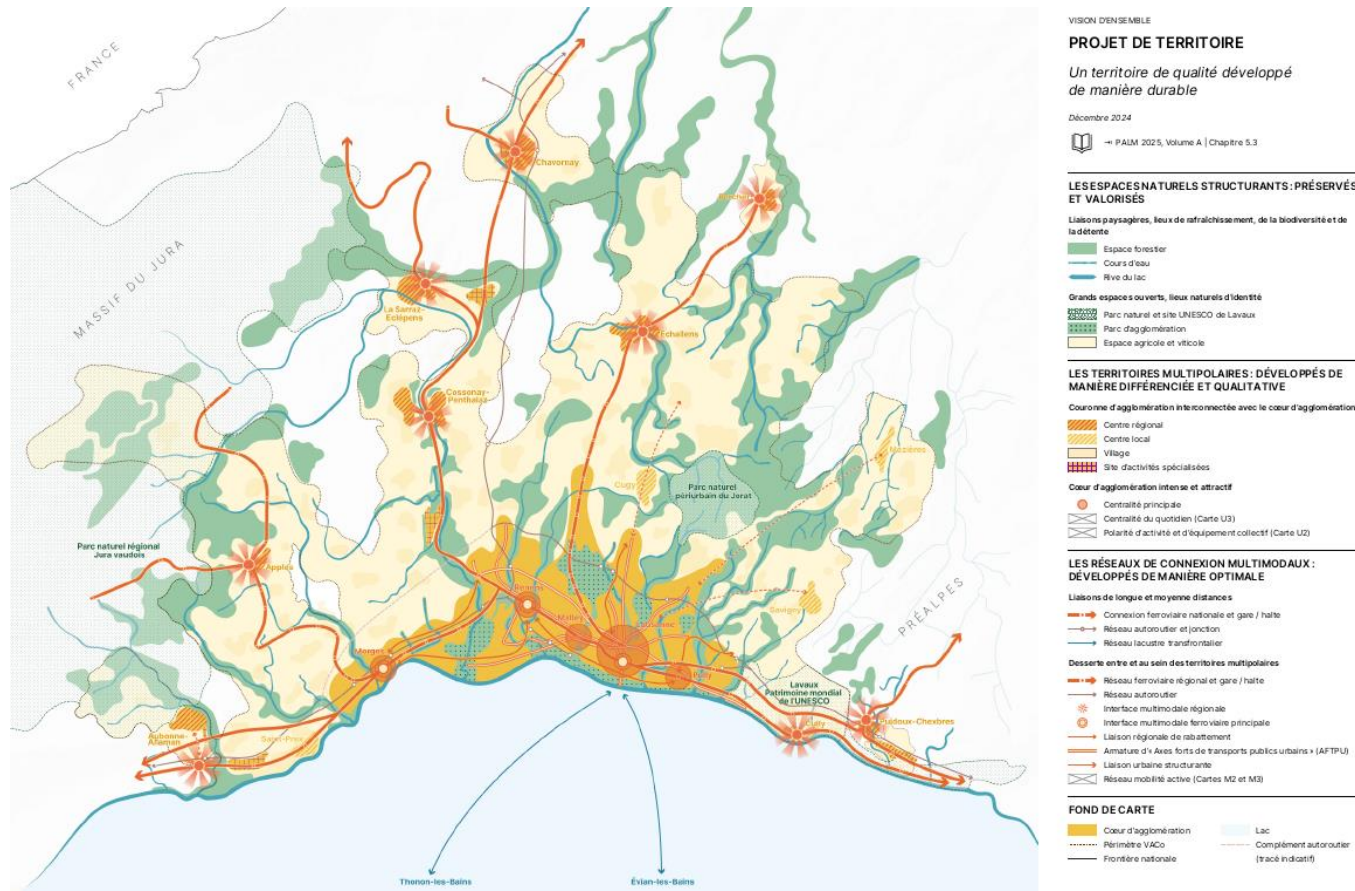
- Un 2^e crédit-cadre pour assurer une continuité du subventionnement des interfaces et concrétiser les projets engagés.
- Pour les interfaces rattachées aux agglomérations, localisées à l'intérieur ou hors des périmètres d'agglomération VACo, une inscription dans les projets d'agglomération (PA) de 5^e Génération et les prochaines générations de PA.
- Appliquer la subvention cantonale (50%) sur l'entier du coût de l'interface et possibilité de cumuler les subventions cantonales et fédérales.

L'EXEMPLE DE PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE MORGES DE 5^E GÉNÉRATION

Stratégie cantonale des interfaces de transport voyageurs
DGMR

► Un projet de territoire
dont le périmètre est
élargi pour la première
fois afin d'intégrer
notamment des
interfaces de
transports de
voyageurs

► Une «couronne
d'agglomération» qui
permet désormais
d'inscrire des mesures
se localisant hors
périmètre compact ou
hors VACo



L'EXEMPLE DE PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE MORGES DE 5^E GÉNÉRATION

Stratégie cantonale des interfaces de transport voyageurs

DGMR

BA05

BESOINS D'ACTION OPÉRATIONNELS

**RENFORCER LA CONTINUITÉ
DES INFRASTRUCTURES DE
RABATTEMENT SUR LE CŒUR
D'AGGLOMÉRATION ET LES
CENTRES RÉGIONAUX**

BESOIN D'ACTION STRATÉGIQUE MAJEUR N° 9

Décembre 2024



→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 6.2

**AMÉNAGER DES INTERFACES RÉGIONALES
ATTRACTIVES DANS LA COURONNE
D'AGGLOMÉRATION**

**Besoin d'améliorer la qualité et la fonctionnalité des interfaces
régionales**

- ★ Traité avant 2028
- ★ À traiter en priorité (2028-2032)
- ★ À traiter à moyen terme (à partir de 2032)

**Besoin d'améliorer la qualité et la fonctionnalité des interfaces
régionales secondaires**

- ◆ Traité avant 2028
- ◆ À traiter en priorité (2028-2032)

**COMPLÉTER L'OFFRE TP NÉCESSAIRE POUR UNE
ATTRACTIVITÉ RENFORCÉE**

Besoin de renforcer la capacité du tronçon ferroviaire

→ Traité par étapes dès 2026

Besoin de réaliser une liaison régionale de rabattement

→ Traité avant 2028

**Besoin d'améliorer la qualité et la fonctionnalité des interfaces urbaines
avec fonction de rabattement**

- À traiter en priorité (2028-2032)
- À traiter à moyen terme (à partir de 2032)

Besoin d'adapter les liaisons lacustres transfrontalières

→ Traité avant 2028

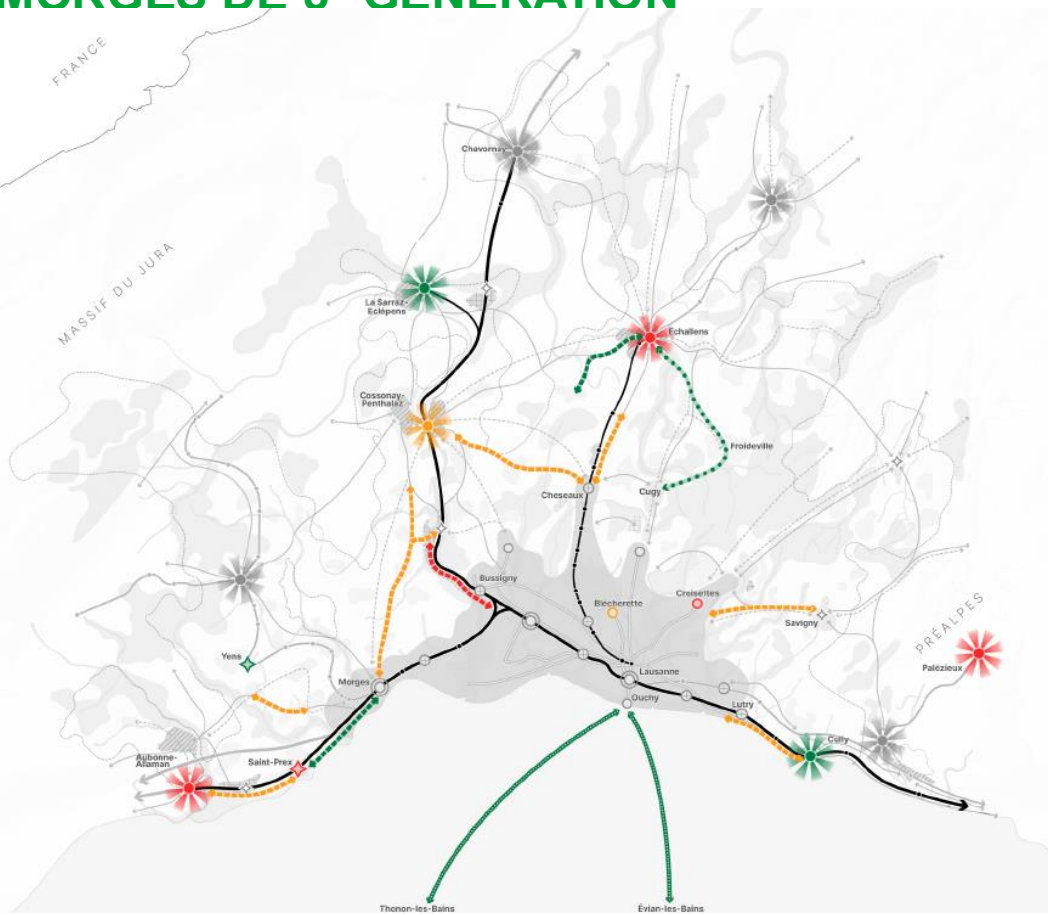
DÉVELOPPER LE RÉSEAU CYCLABLE STRUCTURANT

Besoin d'aménager le réseau cyclable structurant et complémentaire

- Traité avant 2028
- À traiter en priorité (2028-2032)
- À traiter à moyen terme (à partir de 2032)

FOND DE CARTE

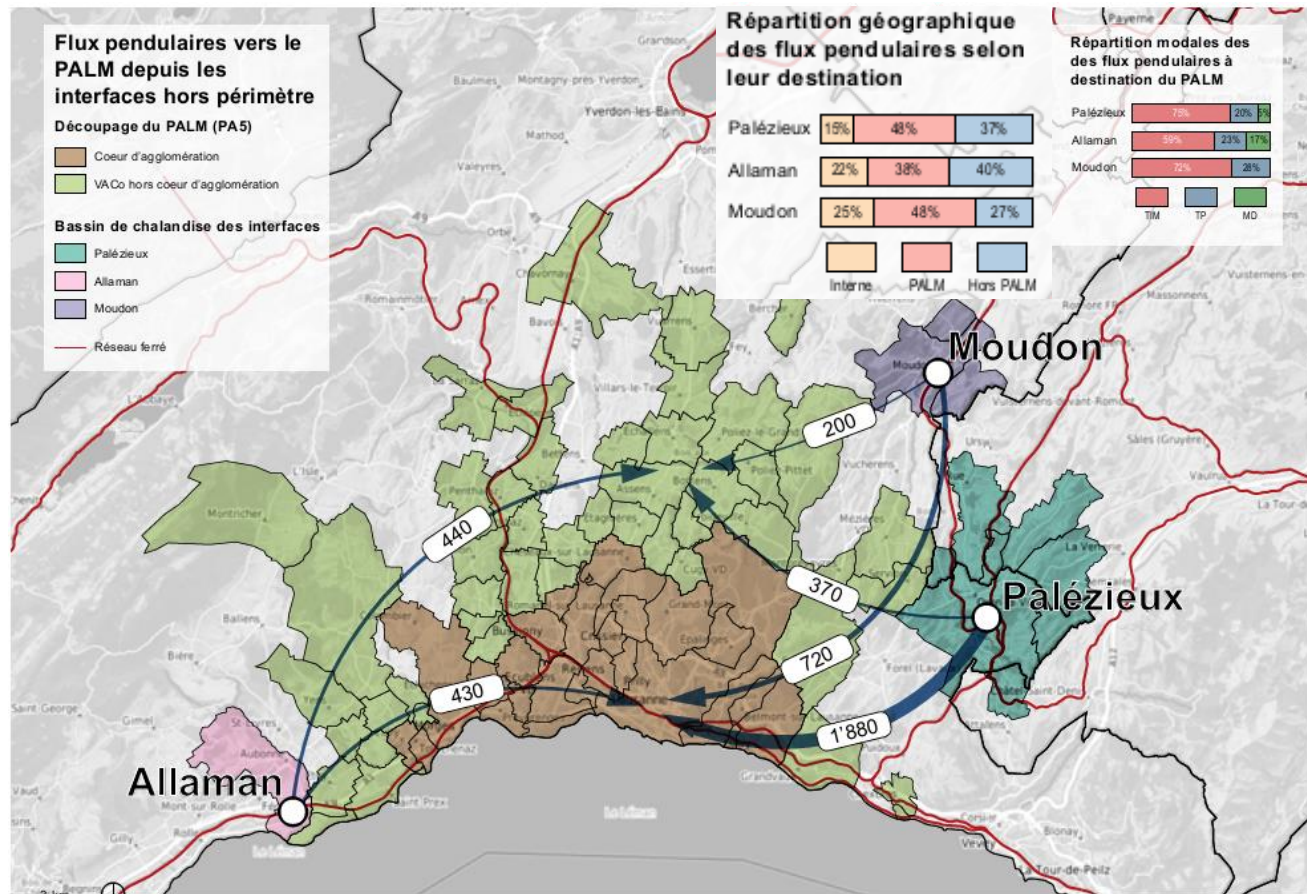
- Armature ferroviaire
- Armature de « Axes forts de transports publics urbains » (AF TPU)
- Liaison régionale de rabattement (TP)
- Interface régionale
- Interface régionale secondaire
- Interface ferroviaire principale
- Interface ferroviaire secondaire
- Interface urbaine avec fonction de rabattement
- Réseau cyclable structurant et complémentaire
- Centre régional
- Site d'activités spécialisées



- Des besoins d'action
mobilité centrés en
partie sur la
nécessité de
développer les
interfaces de
transport à l'intérieur
et en dehors du
périmètre VACo

L'EXEMPLE DE PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE MORGES DE 5^E GÉNÉRATION

- Des mesures d'interface de transport de voyageurs situées hors VACo inscrites au PALM de 5^e génération pour des demandes de cofinancement
- Les interfaces d'Allaman et Palézieux sont directement rattachées à l'agglomération Lausanne-Morges et entretiennent des liens fonctionnels forts.



ECHANGES

MERCI DE VOTRE ATTENTION

DGMR – Direction générale
de la mobilité et des routes
Place de la Riponne 10 – 1014 Lausanne
T +41 21 316 71 10
www.vd.ch/dgmr
info.dgmr@vd.ch